

## PREAMBULE

Le règlement intérieur d'Ainsidanse Franqueville a pour objet de définir les règles générales qu'exige la vie en collectivité, dans le respect des autres, de la solidarité et de la tolérance.

## ADMISSION ET INSCRIPTION

Pour inscrire une personne à Ainsidanse Franqueville, et ceci pour des raisons de sécurité, d'assurance et de gestion, il est **obligatoire de remettre avant le 20 octobre** de chaque année :

► Le dossier d'inscription dûment complété

► **Pour les personnes majeures uniquement**

**Une déclaration sur l'honneur** que toutes les réponses sont négatives aux questions de l'auto-questionnaire de santé.

OU

**Un certificat médical**, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois**, lorsque la personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu "non" à toutes les rubriques de l'auto-questionnaire de santé.

► **Pour les personnes mineures**

Le certificat médical n'est plus obligatoire.

► Le paiement intégral des cotisations, y-compris pour les paiements en trois fois avec encaissement en septembre, décembre et mars

► Un exemplaire du présent règlement signé par l'élève et ses parents

**Au cas où le dossier d'inscription ne serait pas complet au 20 octobre, nous nous verrions dans l'obligation de refuser l'accès aux cours.**

Ainsidanse Franqueville ne prend pas en charge la constitution des dossiers d'aides aux sports, les parents devront effectuer eux-mêmes ces démarches.

Par ailleurs, nous informons que nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre d'élèves par cours et que nous ne pourrions accepter d'élèves si le quota est atteint. Toutefois, nous effectuerons une liste d'attente qui permettra d'opérer des remplacements en cas de désistement.

Seuls les cas exceptionnels (déménagement, maladie de longue durée, ...) feront l'objet d'un remboursement au prorata temporis, uniquement en cas d'arrêt définitif de l'activité et sous réserve de présentation d'un justificatif écrit dans le mois suivant cet arrêt.

Toutefois, merci de noter que les frais d'adhésion à la fédération française de danse ainsi qu'un montant forfaitaire de 81,00 € seront retenus sur ce remboursement.

## AFFILIATION FFD ET LICENCES

Afin d'apporter des garanties supplémentaires à nos adhérents, Ainsidanse Franqueville est affiliée à la Fédération Française de Danse (FFD). Les licenciés bénéficient automatiquement d'une assurance « Responsabilité Civile » et « Dommages résultant d'accidents corporels », et d'une assistance Mondial Assistance en cas d'événement grave.

Les licenciés peuvent également participer aux différents événements de la FFD et bénéficient de réduction dans les magasins partenaires.

La FFD prend acte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application, notamment sur le point du certificat médical assorti de l'auto-questionnaire annuel de santé.

► **Pour le pratiquant mineur**

Le certificat médical n'est plus obligatoire

► **Pour le pratiquant majeur**

Le pratiquant doit compléter un auto-questionnaire de santé pour faire obtenir ou renouveler sa licence

► Cet auto-questionnaire fonctionne sur la bonne foi des informations fournies par le pratiquant. Il ne doit pas être remis au responsable d'Ainsidanse Franqueville mais doit être gardé toute la saison par le pratiquant.

► Dans le cas où toutes les réponses sont négatives aux rubriques de l'auto-questionnaire de santé, l'adhérent majeur doit remettre la **déclaration sur l'honneur de la non-contre-indication** (à la pratique de la danse) au responsable d'Ainsidanse Franqueville.

► Lorsque l'adhérent majeur n'est pas en mesure d'attester avoir répondu "non" à toutes les rubriques de l'auto-questionnaire de santé, celui-ci doit remettre au responsable d'Ainsidanse Franqueville un **certificat médical**, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois**

## FREQUENTATION ET ASSIDUITE

Il est demandé aux élèves un minimum d'assiduité, par respect pour les professeurs et les autres élèves, indispensable pour le bon déroulement des cours et l'organisation des manifestations organisées par Ainsidanse Franqueville (Spectacles, Evènements, ...).

Les professeurs remettent les enfants aux parents venus les chercher sauf si une autorisation de sortie est signée par le responsable légal de l'enfant. Cette autorisation est nécessaire dès lors qu'aucune personne majeure ne vient récupérer l'enfant à la porte de la salle de cours. Dans ce cadre, l'assiduité est également demandée aux parents pour récupérer leurs enfants à la fin des cours et ainsi ne pas perturber le démarrage du cours suivant.

**Il est rappelé aux élèves et à leurs parents que Ainsidanse Franqueville ne peut être tenue pour responsable des événements intervenants hors des lieux et horaires des cours et des manifestations organisées par l'association, notamment en cas d'absence de l'élève.**

## HORAIRES

Les horaires des cours et la composition des groupes sont communiqués aux élèves lors de l'inscription. Ils peuvent toutefois être modifiés jusqu'au 31 octobre à la seule appréciation des professeurs et des membres du bureau de l'association.

## TENUE ET DISCIPLINE

Une tenue correcte est exigée. Les chaussures de ville étant interdites dans les salles de cours, il est demandé aux élèves de porter des chaussures de danse, ou toute autre tenue déterminée par les professeurs et de se changer dans les vestiaires à proximité.

Aucun objet ou outil dangereux ne doit être apporté en cours. Le port de bijoux est déconseillé, ainsi que le fait d'avoir sur soi de l'argent ou des objets précieux. En cas de perte ou de vol, l'association ne pourra être tenue pour responsable.

Les manquements au règlement intérieur de l'association, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des professeurs et des autres élèves peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, pour le cas des élèves mineurs, portées à connaissance de son représentant légal. Dans les cas les plus extrêmes ou en cas de récidives, les membres du bureau d'Ainsidanse Franqueville se réservent le droit d'exclure définitivement un élève sans remboursement des cotisations versées.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, des répétitions et des spectacles, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de cours durant les cours, à assister aux répétitions et à être présents dans les coulisses lors des spectacles. Les familles sont tenues d'accompagner les élèves des petites sections jusqu'à la salle de cours et ont l'obligation de récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure précise de la fin du cours. Ainsidanse Franqueville ne peut être tenue pour responsable des élèves en dehors des horaires de cours et des salles de danse.

## SPECTACLES

**Le spectacle de fin d'année, donnera lieu à 2 représentations (une soirée et le lendemain après-midi). Il est obligatoire pour les élèves qui se sont engagés en début de saison d'y participer. Cette obligation couvre l'ensemble des répétitions générales en préparation de cette manifestation ainsi que les 2 représentations.**

En cas d'indisponibilité, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur doivent prévenir les professeurs par écrit au plus tard le 1er janvier de la saison.

Il est demandé à chaque élève de respecter les tenues et accessoires prêtés et de les rendre en bon état, en temps et en heure. Dans le cas contraire, le remboursement des équipements détériorés ou non rendus sera demandé.

**IMPORTANT : le frais d'entrée aux différentes manifestations ne sont pas inclus dans l'adhésion. Le montant du billet d'entrée sert à couvrir les frais inhérents aux manifestations (SACEM, décors, aménagement nécessaire à la sécurité des élèves, sono, ...).**

## DONNEES INFORMATIQUE / RGPD

En application de la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 et du règlement général sur la protection des données (RGPD), Ainsidanse Franqueville s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel de l'adhérent qu'à des finalités administratives pour l'année scolaire en cours. Elle s'engage à ne pas publier, divulguer ou transmettre d'informations concernant l'utilisation des données à caractère personnel sans le consentement de l'adhérent ou son représentant légal (élève mineur).

En application de la loi précitée, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant sur simple demande écrite.

## DROIT A L'IMAGE


Afin de faciliter la circulation de l'information et de promouvoir Ainsidanse Franqueville, l'association utilise les moyens de communication disponibles. Ces outils nécessitent la publication de certaines photos des cours et des manifestations organisées par Ainsidanse Franqueville sous la responsabilité de la présidence de l'association.

**Chaque adhérent ou son représentant légal (élève mineur) d'Ainsidanse Franqueville donne son autorisation pour la publication des photos ; en cas de désaccord, il convient à chacun de l'exprimer par écrit auprès de la présidence.**


## SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève :



Signature du responsable légal (élève mineur) :



## AUTORISATION DE SORTIE EN FIN DE COURS

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

Autorise mon enfant à partir seul(e) à la fin du(des) cours de danse au(x)quel(s) il a participé.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal :



## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT A LA SORTIE DE L'ÉCOLE LOUIS LEMONNIER

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_

Autorise le professeur de danse d'Ainsidanse Franqueville à récupérer mon enfant à la sortie de l'école Louis Lemonnier pour l'emmener à la salle de danse et participer au cours de danse auquel il/elle est inscrit(e).

Je m'engage également à faire les démarches auprès de l'établissement scolaire pour les avertir de la prise en charge par Ainsidanse Franqueville de mon enfant.

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal :

